

COMMUNICATION IMPORTANTE

Pargenta-50 ad us. vet., solution injectable

Adaptation du dosage, de la durée de la thérapie et des délais d'attente

Chère collègue, cher collègue,

L'autorité européenne des médicaments a effectué ces dernières années deux révisions qui concernent la substance active gentamicine:

- En 2015, les dosages des préparations utilisées chez le cheval ont été augmentés. En parallèle, l'autorisation d'utilisation a été restreinte aux chevaux de compagnie.
- En 2017, les délais d'attente pour les espèces cibles bovines et porcines ont été contrôlés et adaptés

Face à ces changements, les autorisations des produits analogues en Suisse ont été contrôlées et le dosage, la durée de la thérapie et les délais d'attente adaptés à ceux des autres produits européens. Contrairement au reste de l'Europe, l'utilisation chez les chevaux de rente reste autorisée en Suisse. Les délais d'attente doivent cependant être adaptés immédiatement.

Résumé des adaptations pour les animaux destinés à l'alimentation :

- A. Pour les bovins, caprins, ovins et porcins :
- a. La dose est nouvellement de 4 mg/kg KGW, une fois par jour.
 - b. Les injections intraveineuses ou intramusculaires sont autorisées chez les bovins. Pour les caprins, les ovins et les porcins seule l'injection intramusculaire est autorisée. L'application sous-cutanée doit généralement être évitée en raison d'un manque d'efficacité.
 - c. La durée de la thérapie est de 3 jours.
 - d. Le délai d'attente pour les tissus comestibles des bovins, caprins et ovins est désormais de 103 jours pour toutes les préparations ; le délai d'attente pour les tissus comestibles des porcins est de 66 jours. Ces délais d'attente s'appliquent après une durée maximale de traitement de 3 jours. Le délai d'attente sur le lait est de 3 jours.
- B. Pour le cheval:
- a. La dose est nouvellement de 6,6 mg/kg KGW, une fois par jour.
 - b. Comme auparavant, l'application par voie intraveineuse reste autorisée (aucun changement).
 - c. La durée de la thérapie est de 3 jours.
 - d. Le délai d'attente pour les tissus comestibles du cheval est désormais de 134 jours. Ce délai d'attente s'applique après une durée maximale de traitement de 3 jours. Ne pas utiliser sur les chevaux dont le lait est destiné à la consommation humaine.

Les ajustements ci-dessus entrent en vigueur immédiatement, même si la solution injectable Pargenta-50 ad us. vet. est toujours fournie avec des éléments d'information sur le médicament (notice d'emballage et étiquette) contenant d'autres informations.

Les informations relatives aux médicaments actuellement autorisés par Swissmedic sont publiées dans le Compendium des médicaments vétérinaires (www.tierarzneimittel.ch).

En cas de question ou si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

Dr. E. Gräub AG
Rehhagstrasse 83
3018 Berne

Téléphone : 031 980 27 27



Matthias Knöri, Dr. med. vet.
CEO



Aurélie Siegenthaler, Dr. med. vet.
Product manager